SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 17 DECEMBRE 2020 – 18H00

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres en exercice : 38
Membres présents : 17
Membres votants : 28
Pouvoirs : 11

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** :
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Christophe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Christophe LEROY
- **CRIQUETOT SUR OUVILLE** : Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS
- **MOTTEVILLE** : Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY
- **VIBEUF** : Virginie BARO
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Stéphane LEPREVOST
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Stéphane MARIE

Pouvoirs :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Joël BAILLARD et Didier DECULTOT ont donné leur pouvoir à Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Nicolas GRAS a donné son pouvoir à Christophe DEVE
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL a donné son pouvoir à Christophe LEROY
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Jean-Michel TRAVERS a donné son pouvoir à Alain PETIT
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG a donné son pouvoir à Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean-Pierre DUVAL a donné son pouvoir à Jacques LEMERCIER
- **LE SAUSSAY** : Bruno BERTRAND a donné un pouvoir à Remi BONAMY
- **VIBEUF** : Frédéric LEGROS a donné son pouvoir à Virginie BARO
- **YERVILLE** : Thierry LOUVEL a donné un pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Patrice FROMENTIN a donné un pouvoir à Stéphane LEPREVOST

Membres titulaires absents excusés :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : Nicole DEHAIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE : Daniel GRESSENT, Jean-François CHEMIN

Mr le Président fait approuver le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2020

Ordre du jour :

Investissements eau potable et assainissement 2021
Projet d'embauche d'un mi-temps
PFAC
Convention de partage de matériels et de personnel avec la commune de Yerville
Décisions modificatives

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour
RIFSEEP agents de catégorie A

Investissements eau potable et assainissement 2021

1. Nouvelle usine de traitement de l'eau potable à Bourdainville

Monsieur le Président expose en premier lieu le projet actuel de la nouvelle usine de traitement de l'eau potable à Bourdainville. L'usine actuelle dispose de membranes de microfiltration en fin de vie qui ne peuvent plus être remplacées du fait de l'inexistence de membranes identiques sur le marché. Il nous faut, d'ici 2 ans, construire une autre usine en adaptant 3 étages de traitement : la turbidité, les pesticides et la décarbonatation.

Nous sommes assistés par le SIDESA et la Commission d'Appel d'Offres a choisi le bureau d'études VERDI dont son représentant, Anne TORRALBA, présente l'Avant-Projet de la nouvelle usine. (cf power point ci-joint)

Plusieurs techniques de traitements de la turbidité, des pesticides et de la décarbonatation sont présentés avec les avantages et les inconvénients de chaque technique en fonction du contexte local de la ressource en eau de Bourdainville. Les estimations d'investissements sont également présentées avec pour l'ensemble des filières étudiées les subventions attendues, le coût pour le Syndicat et l'impact sur le prix de l'eau. (ces informations sont détaillées dans la présentation ci-jointe)

La décarbonatation (rappel : technique pour rendre l'eau moins calcaire) étant un traitement de confort, il est précisé que cette étape de traitement n'est pas subventionnée. Monsieur le Président propose à l'assemblée de décider, le moment venu, (après étude des propositions techniques et financières des entreprises consultées) du choix ou non de la décarbonatation.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur l'avant-projet.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE l**a construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville ;
- **APPROUVE** l'avant-projet et ADOPTE la filière de traitement la plus adaptée à la qualité de l'eau brute présentée par le BET VERDI Ingénierie ;
- **ADOPTE** un financement global de 4 000 000 € HT pour le prochain budget ;
- **AUTORISE** Mr le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental ;
- **AUTORISE** Mr le Président à recourir à un emprunt bancaire pour financer le projet ;
- **AUTORISE** à procéder à l'achat d'un terrain si nécessaire.

2. Poursuite de l'étude BAC

Monsieur le Président expose que les ressources du Syndicat rencontrent des dépassements ponctuels en pesticides qui justifient la mise en place d'une usine de traitement. Dans l'objectif d'améliorer durablement la qualité de la ressource, nous avions engagé en 2015 avec le BET Explor-e une étude hydrogéologique du bassin d'alimentation des captages (BAC). Cette étude a été interrompue pour permettre la réalisation des diagnostics du forage de Bourdainville.

Pour permettre le subventionnement de l'Agence de l'Eau du projet de la nouvelle usine d'eau potable, Mr le Président explique qu'il faut compléter et terminer l'étude avec le BET Explor-e et l'AMO SIDESA pour un montant de 15 895 € HT.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la poursuite de l'étude BAC par le BET Explor-e et avec l'assistance du SIDESA pour un montant de 15 895 € HT
- **AUTORISE** Mr le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

3. Investissements 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée 2 tableaux (en PJ de ce compte rendu)

- Le premier tableau montre les opérations d'investissement en eau potable et en assainissement collectif en cours et démarrés sous le précédent mandat
- Le deuxième tableau montre la hiérarchisation des investissements en eau potable et en assainissement décidée en réunion de bureau

Voici la programmation des travaux présentés en 2021 :

<u>Assainissement</u>

- Extension du réseau d'assainissement à Ouville l'Abbaye route de Berville
- Etudes de reconstruction de la station d'épuration de Cideville
- Etudes pour les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire du centre-ville de Yerville
- Etudes et les travaux pour la réhabilitation de la station d'épuration de Gueutteville

<u>Eau potable</u>

- Etudes et les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable en diamètre 200 entre Yerville et Criquetot sur Ouville sur le Route Départementale n°88

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation de ces travaux pour l'année 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les consultations nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Discussions :

Virginie BARO demande pourquoi la construction de la station d'épuration de Vibeuf n'est pas présente dans le tableau.
Monsieur le Président précise que pour les communes désireuses de réaliser des investissements (extension de réseau d'eau potable, de réseau d'assainissement ou réhabilitation de station d'épuration) qu'il convient d'en faire une demande écrite au Syndicat.
Concernant la station d'épuration de Vibeuf, Alain PETIT propose de lancer déjà une étude pour 2021.

Mr PETIT attire l'attention sur le fait que les anciennes stations d'épuration ayant été réalisées dans la même période (années 1985 – 1995) celles-ci deviennent obsolètes en même temps, par conséquent nous sommes obligés d'établir des priorités.

Christophe DEVE demande également ce qu'il en est pour la station d'épuration d'Auzouville l'Esneval. Samuel GENDRIN précise qu'une étude de transfert sur la station d'épuration de Yerville-Bourdainville avait été réalisée en 2015 mais qu'il convient de faire attention à ne pas entraver le développement de la commune de Yerville en apportant une nouvelle charge polluante. De plus le réseau d'assainissement n'est pas étanche (entrée d'eau parasitaires dues aux remontées de nappes).

Alain PETIT précise que le projet de renforcement de la canalisation d'eau potable en diamètre 200 entre Yerville et Criquetot sur Ouville sur la Route Départementale n°88 est justifié par une étude préalable de modélisation du réseau d'eau potable par VEOLIA. Il apparaît que le secteur des communes d'Ouville l'Abbaye, Criquetot sur Ouville et de Grémonville est insuffisamment bien desservi (absence de canalisation maîtresse à fort diamètre) pour permettre une pression de service suffisante. De nombreuses chutes de pressions, en période de pointe, sont constatées.

Projet d'embauche

Monsieur le Président expose que pour faire face aux nombreux projets d'investissement et aider Samuel GENDRIN, il est proposé à l'assemblée de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (73h /mois et 18,50 /semaine), en catégorie A.

Cette personne est Marc BRUNET, il a une grande expérience dans les domaines de l'eau et l'assainissement et de ce fait permettra Samuel GENDRIN de le libérer des tâches qui lui sont dévolues : contrôle du travail de Patrick et Jean-François, assistance aux réunions de chantier et contrôles de ceux-ci, contrôles du délégataire.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Le recrutement de Marc BRUNET
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat de droit privé contractuel à temps non-complet pour un agent de catégorie A et d'une durée de 2 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à contractualiser un contrat d'intérim avec le GEIQ BTP si nécessaire.

Participation Forfaitaire à l'assainissement collectif

Alain PETIT propose d'apporter des modifications de la tarification de la PFAC telles qu'elle a été votée le 29 juin 2015 :

Pour les maisons neuves se raccordant à un réseau d'assainissement collectif existant : Pas de modification de la PFAC, proposition de conserver une tarification unique de 2 000€ par nouveau branchement.

Pour les maisons existantes en ANC se raccordant à un réseau d'assainissement collectif neuf : Proposition de ne plus lier la tarification de la PFAC à la classification de l'ANC (conforme ou non conforme) car cela induit une obligation de contrôle du technicien du SPANC. La tarification de la PFAC sera liée selon l'âge du dispositif d'ANC.

Pour les extensions d'habitation ou d'aménagement générant des eaux usées supplémentaires : suppression de la tarification de 500 € car cela induit du travail (enregistrement, contrôles) pour un gain faible.

Pour les industriels rejetant des eaux usées assimilées domestiques : Pas de modification du tarif à 5€/m².

<table>
<tr><th colspan="2">Délibération du 29 juin 2015</th><th colspan="2">PROPOSITION</th></tr>
<tr><td colspan="4">Maison neuve se raccordant à un réseau d'assainissement collectif existant</td></tr>
<tr><td colspan="2">2000 €</td><td colspan="2">2000 €</td></tr>
<tr><td colspan="4">Maison existante en ANC se raccordant à un réseau d'assainissement collectif neuf</td></tr>
<tr><td>Si installation ANC non conforme</td><td>2000 €</td><td>Si l'âge de l'ANC est inférieur à 5 ans quelque soit l'état de l'ANC</td><td>0 €</td></tr>
<tr><td>Si installation ANC conforme</td><td>- 0 € en cas de raccordement immédiat
- 2000 € en cas de raccordement à la fin de la prolongation d'obligation de délai de raccordement</td><td>Si l'âge de l'ANC est entre 5 et 10 ans quelque soit l'état de l'ANC</td><td>1000 €</td></tr>
<tr><td>Si installation ANC non conforme mais fonctionnel</td><td>1000 €</td><td>Si l'âge de l'ANC est supérieur à 10 ans quelque soit l'état de l'ANC</td><td>2000 €</td></tr>
<tr><td colspan="4">Extension d'habitation ou d'aménagement générant des eaux usées supplémentaires</td></tr>
<tr><td colspan="2">500 €</td><td colspan="2">0 €</td></tr>
<tr><td colspan="4">Industriels rejetant des eaux assimilées domestiques</td></tr>
<tr><td colspan="2">5 € /m² (délibération du 30/11/2016)</td><td colspan="2">5 € /m²</td></tr>
</table>

Discussions

Monsieur le Président indique que les recettes collectées de la PFAC sont les suivantes :

2016 : 25 400 €
2017 : 54 797 €
2018 : 52 345 €
2019 : 51 425 €
2020 : 64 000 €
Soit un total de **247 967 €**

Ces recettes nous permettent d'assurer un financement important et indispensable pour la mise aux normes de nos stations d'épuration et des extensions des réseaux d'assainissement dans un contexte de raréfaction des subventions. De plus, assurer un traitement aux normes des stations d'épuration nous garantit une prime pour épuration versée de l'Agence de l'Eau importante.

Dans le cas d'une maison existante qui dispose d'un ANC et qui se raccorde à un nouveau réseau d'assainissement : il ne faut pas oublier que le raccordement d'une maison au réseau d'assainissement permet sa valorisation, évite l'entretien et les travaux de réhabilitation d'un ANC individuel s'il est défaillant.

Si dans l'hypothèse où un ANC non conforme doit être réhabilité (dont le coût moyen est de 10 000 €) ou une maison avec un ANC non conforme doit être vendue (dévalorisation jusqu'à 10 000 €), le raccordement au réseau d'assainissement collectif permet de supprimer le problème.

Ainsi, le coût d'un raccordement privé et le coût de la PFAC cumulés sera dans la majorité des cas inférieur à 10 000 €.

Alain PETIT propose que ces nouvelles tarifications soient appliquées pour les nouveaux raccordés de Yerville, Flamanville, Criquetot sur Ouville et de Grémonville. Nous proposerons un courrier qui annule et remplace le précédent courrier envoyé.

Marc BLOQUET affirme qu'il est d'accord avec cette nouvelle proposition de tarification de la PFAC mais que cela ne changera pas le problème du coût supporté par les particuliers, et notamment ceux de la rue de Mantot à Criquetot sur Ouville, en raison de l'âge des dispositifs d'ANC qui sont tous supérieurs à 10 ans.

De plus, il y a le contexte général du fait que les gens n'aient pas été prévenus de l'existence de ce dispositif avant les travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Monsieur PETIT propose que la tarification de la PFAC soit appliquée seulement après les 2 ans d'obligation de raccordement qui suit la mise en service au réseau d'assainissement collectif, afin qu'ils puissent anticiper le coût. Par ailleurs il est possible de payer mensuellement jusqu'à 10 fois sans frais.

Alain PETIT précise que dorénavant, avant chaque projet d'extension de réseau d'assainissement, les usagers seront mieux informés des coûts après une réunion publique.

Proposition de vote :
POUR : 25
ABSTENTION : 1
CONTRE : 1
La nouvelle tarification de la PFAC est adoptée.

Convention de partage de matériels et de personnel avec la commune de Yerville

Monsieur le Président expose que la commune de Yerville met à disposition 127 m² du nouvel atelier communal pour le stockage du matériel du Syndicat contre une proposition de loyer 6350 € par an.

Cette mise à disposition sera effective à partir du 1er janvier 2021.

En échange, le Syndicat met à disposition pour les services de la commune de Yerville le tracteur Kubota, le désherbeur thermique, le broyeur à branches et le personnel technique (Patrick BETTENCOURT et Jean-François LOUIS) selon des tarifs suivants :

Locaux, matériels et personnel mis à disposition (en €/jour)	**Commune de Yerville**	**Syndicat**
Espace de 127 m² de l'atelier municipal	6350 € /an	
Tracteur Kubota		25 € /heure
Désherbeur thermique		33 € /heure
Broyeur à branches		10 € /heure
Personnel technique (Patrick BETTENCOURT)		20 € / heure
Personnel technique (Jean-François LOUIS)		18 €/ heure

A l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président :

- à signer cette convention
- à signer avec la commune de Yerville le bail pour la mise à disposition au Syndicat du nouvel atelier communal

Décisions modificatives

Décision Modificative n°1

Budget Assainissement

Station d'épuration d'Ouville l'Abbaye

Pour permettre le règlement l'indemnité de location du terrain à Mr Guillaume LASNON d'un montant de 7100 €.

Nous proposons donc la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement

Article 022 Dépenses Imprévues : - 7 100€
Article 678 Charges Exceptionnelles : + 7 100€

Décision Modificative n°2

Budget Assainissement

Etude VERDI (étude transfert de la STEP de Gueutteville)

Pour pouvoir régler la dernière facture de l'opération d'un montant de 3 978 €. Il manque 800 € dans l'opération.

Nous proposons donc la décision modificative suivante :

Opération 9300 – 2031 (étude transfert Saussay) : - 800€
Opération 9290 – 2031 : + 800€ pour solde étude Verdi

Décision Modificative n°3

Budget Eau

Etude BAC de Bourdainville (Explor-e et SIDESA)

Dans le cadre de la continuité de l'étude BAC, il nous faut alimenter l'opération 86 de 10 000 € pour permettre la continuité de l'étude

Nous proposons donc la décision modificative suivante :

Opération 59 (travaux non programmés) : - 10 000€
Opération 86 : + 10 000€

Décision Modificative n°4

Budget Eau

Crédit-bail ZOE

Pour pouvoir régler les premières échéances de location du crédit-bail de la voiture ZOE en attendant le vote du prochain budget :

Nous proposons donc la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement

Article 022 Dépenses Imprévues : - 2 500€
Article 6122 Location Crédit-Bail : +2 500€

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve ces décisions modificatives.

RIFSEEP agents de catégorie A

Alain PETIT expose que le 6 décembre 2018, nous avions délibéré pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 permet désormais de déployer le RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction public territoriale

A l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président :

- à mettre en œuvre en œuvre le RIFSEEP pour les agents de catégorie A ;
- à mettre en application le RIFSEEP proposé au 01 janvier 2021
- à abroger en tout ou en partie, et tant qu'elles sont contraires aux dispositions de la présente délibération, toutes les délibérations antérieures relatives à l'IEMP et l'IAT ;
- à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autres sujets :

Eco-pâturage :

Alain PETIT expose que nous avons mis récemment en place des moutons dans l'aire d'infiltration de la station d'épuration de Motteville. Nous avons signé une convention avec le propriétaire des moutons.

Désormais la moitié de nos stations d'épuration font l'objet d'un entretien par de l'éco-pâturage.

Logo du Syndicat.

Nous avons souhaité renouveler le logo du Syndicat. Nous en l'avons fait réaliser par ART CAD et qui a été validé par le bureau

Prime de stage Alexane GONZALES

Nous avions accueilli Alexane GONZALEZ pour un mois pour stage de secrétariat. Alexane ayant réalisé un stage qui nous a donné satisfaction, Monsieur le Président propose de lui attribuer une prime de 150 €. Approbation à l'unanimité pour l'attribution de cette prime de stage.

La séance est terminée à 20 heures